



À une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue à huis clos en vidéo conférence, le lundi 2 novembre 2020 à 20 h 00, sont présents la conseillère et les conseillers suivants:

Madame Marie-Eve Denicourt et messieurs Yves Barrette, Stéphane Vézina, Bernard Rousselle, Florent Raymond et Jean-François Berthiaume, sous la présidence de monsieur Luc Mercier, maire.

Sont aussi présents: le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Marc-Antoine Lefebvre, le directeur adjoint par intérim monsieur Denis Meunier, le directeur du Service de sécurité incendie monsieur Benoît Brodeur, l'inspectrice municipale madame Louise Nadeau, la directrice des loisirs madame Odile Gauvin, l'adjointe administrative madame Yannick Gagnon.

#### ORDRE DU JOUR :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
  - 1.1. Période de questions
2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 2.1. Adoption de l'ordre du jour
  - 2.2. Adoption des procès-verbaux
    - 2.2.1. Séance ordinaire du 5 octobre 2020
    - 2.2.2. Séance extraordinaire du 14 octobre 2020
    - 2.2.3. Séance extraordinaire du 21 octobre 2020
  - 2.3. Adoption des comptes à payer
  - 2.4. Entente des sablières et carrières avec Saint-Sébastien
  - 2.5. Adoption du calendrier des séances du conseil municipal pour l'année civile 2021
  - 2.6. Budget de reconnaissance pour employés municipaux
  - 2.7. Déclaration d'intérêts pécuniaires
  - 2.8. Demande de renouvellement des droits de passage
  - 2.9. Renouvellement d'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités pour l'année 2021
  - 2.10. États financiers comparatifs
  - 2.11. Demande de don - Centre d'entraide d'Henryville
  - 2.12. Rapport sur les plaintes
  - 2.13. Responsable du Service des travaux publics - nomination
  - 2.14. Changement de signataire pour la municipalité de Saint-Alexandre – Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable
  - 2.15. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 20-373 concernant la délégation des fonctions dévolues aux termes de la Loi sur l'Autorité des marchés publics
  - 2.16. Assurance collective / Renouvellement au 1er janvier 2021
  - 2.17. Acquisition du terrain 497, rue St-Denis - Remboursement frais
3. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 3.1. Service de sécurité incendie - Rapport
  - 3.2. Renouvellement de contrat avec Proanima
  - 3.3. Appel d'offres – Acquisition d'un nouveau véhicule autopompe pour le service incendie
  - 3.4. Nomination du coordonnateur plan de mesures d'urgence
  - 3.5. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 20-372 concernant la tarification du Service de sécurité incendie
  - 3.6. Formations en sécurité civile
4. TRANSPORT
  - 4.1. Octroi d'un mandat de réalisation de sondages dans la chaussée du rang Saint-Anne
  - 4.2. Octroi d'un mandat de réalisation des plans et devis pour les travaux de réhabilitation de la chaussée du rang Sainte-Anne
5. HYGIÈNE DU MILIEU
  - 5.1. Étude pour un nouveau puits pour aqueduc municipal
  - 5.2. Demande de travaux d'aménagement et d'entretien du cours d'eau - Ruisseau Chartier
  - 5.3. Sondage eau potable
6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
  - 7.1. Service de l'urbanisme - Rapport

- 7.2. Recommandation du comité consultatif d'urbanisme pour la dérogation mineure 20-05 lot 5 171 776 (380, rue Boulais)
- 7.3. Enlèvement d'un bouton sableux lot 4 389 805 et 4 389 804 - Demande CPTAQ
- 7.4. Mandat pour réalisation de la politique de l'arbre et des végétaux
- 8. LOISIRS ET CULTURE
  - 8.1. ALSA - Demande de support pour le camp de jour
  - 8.2. Rapport du Service des loisirs, culture et communications
- 9. CORRESPONDANCE
- 10. AFFAIRES DIVERSES
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire, monsieur Luc Mercier à 20 h 00.

**Période de questions**

Conformément aux dispositions de la loi, le maire invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal. De plus, le public a été invité à présenter ses questions au conseil municipal, par écrit en transmettant leur demande par le moyen de leur choix (poste, télécopieur, courriel ou livré à l'hôtel de ville).

2. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

20-11-258

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Bernard Rousselle, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en gardant le point affaires diverses ouvert et en ajoutant le point 5.3 *Sondage eau potable*.

Adoptée à l'unanimité

**Adoption des procès-verbaux**

20-11-259

**Séance ordinaire du 5 octobre 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** le procès-verbal a été transmis aux membres du conseil dans les délais prescrits pour qu'ils en fassent lecture;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** ceux-ci renoncent à la lecture du procès-verbal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yves Barrette, appuyé par le conseiller Stéphane Vézina et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

20-11-260

**Séance extraordinaire du 14 octobre 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** le procès-verbal a été transmis aux membres du conseil dans les délais prescrits pour qu'ils en fassent lecture;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 octobre 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** ceux-ci renoncent à la lecture du procès-verbal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par le conseiller Stéphane Vézina et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 octobre 2020 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

20-11-261

**Séance extraordinaire du 21 octobre 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** le procès-verbal a été transmis aux membres du conseil dans les délais prescrits pour qu'ils en fassent lecture;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 octobre 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** ceux-ci renoncent à la lecture du procès-verbal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 octobre 2020 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

20-11-262

**Adoption des comptes à payer**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a pris connaissance de la liste des chèques émis, des virements bancaires effectués par la Municipalité ainsi que la liste des comptes à payer pour le mois novembre 2020, et, s'en déclare satisfait;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de les accepter, et d'autoriser le paiement de ces derniers;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yves Barrette,  
appuyé par le conseiller Florent Raymond

et résolu d'accepter la liste des comptes à payer ainsi que la liste des chèques émis et paiements bancaires pour un total de 277 751,08 \$ et autorisation est donnée au directeur général et secrétaire-trésorier de payer lesdits comptes.

Prélèvements automatiques	3853 à 3881	pour	84 581,65 \$
Chèques fournisseurs	81489 à 81546	pour	134 700,24 \$
	81547 à 81560	pour	9 927,60 \$
Rémunération	501373 à 501431 #CH 7376, 7377	pour	48 541,59 \$

Adoptée à l'unanimité

20-11-263

**Entente des sablières et carrières avec Saint-Sébastien**

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal a adopté le 23 septembre dernier sa résolution 20-09-222 concernant le partage des redevances provenant des carrières et sablières avec la Municipalité de Saint-Sébastien par laquelle la Municipalité offre de partager 50% des redevances;

**ATTENDU QUE** dans sa résolution 2020-10-195 du 6 octobre, la Municipalité de Saint-Sébastien réclame plutôt 60% des redevances jusqu'au 30 septembre 2022;

**ATTENDU QU'**après analyse de la contre-proposition, le conseil municipal juge équitable sa proposition du 23 septembre dernier;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé et résolu

que compte tenu de ce qui précède le Conseil municipal informe la Municipalité de Saint-Sébastien qu'il maintient sa proposition du 23 septembre dernier selon sa résolution 20-09-222.

Adoptée à l'unanimité

20-11-264

**Adoption du calendrier des séances du conseil municipal pour l'année civile 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bernard Rousselle,  
appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu;

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021, celles-ci se tiendront le lundi et débuteront à 20 h 00 :

- 11 janvier (2<sup>e</sup> lundi)
- 1<sup>er</sup> février (1<sup>er</sup> lundi)
- 1<sup>er</sup> mars (1<sup>er</sup> lundi)
- 6 avril (1<sup>er</sup> mardi)  
(5 avril : Lundi de Pâques)
- 3 mai (1<sup>er</sup> lundi)
- 7 juin (1<sup>er</sup> lundi)
- 5 juillet (1<sup>er</sup> lundi)
- 2 août (1<sup>er</sup> lundi)
- 7 septembre (1<sup>er</sup> mardi)  
(6 septembre : Fête du Travail)
- 4 octobre (1<sup>er</sup> lundi)
- 15 novembre (3<sup>e</sup> lundi)  
(7 novembre : Élections municipales)
- 6 décembre (1<sup>er</sup> lundi)

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

20-11-265

**Budget de reconnaissance pour employés municipaux**

**CONSIDÉRANT QU'**il est de coutume qu'à la fin de l'année civile, la municipalité de Saint-Alexandre organise un événement dans le cadre du Temps des fêtes afin de souligner le travail des employés municipaux ;

**CONSIDÉRANT QU'**en raison de la pandémie de la COVID-19, un tel événement ne peut se produire en raison des consignes sanitaires ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de Saint-Alexandre veut tout de même démontrer sa reconnaissance envers les employés municipaux ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt,  
appuyée par le conseiller Stéphane Vézina

et résolu que le conseil municipal de Saint-Alexandre autorise un budget maximal de 1000\$ pour effectuer un cadeau de reconnaissance aux employés municipaux de Saint-Alexandre afin de souligner leur travail pour l'année 2020.

Adoptée à l'unanimité

20-11-266

**Déclaration d'intérêts pécuniaires**

Il est proposé par le conseiller Yves Barrette, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu de prendre acte du dépôt devant le Conseil des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil de la municipalité de Saint-Alexandre dont messieurs Luc Mercier, Yves Barrette, Stéphane Vézina, Bernard Rousselle, Florent Raymond, Jean-François Berthiaume ainsi que madame Marie-Eve Denicourt.

Adoptée à l'unanimité

20-11-267

**Demande de renouvellement des droits de passage**

Il est proposé par le conseiller Bernard Rousselle, appuyé par le conseiller Florent Raymond et résolu d'accepter le renouvellement de circulation des véhicules hors route (VHR) du Club Riverain V.T.T. sur le rang Saint-Joachim pour la saison 2020-2021.

Adoptée à l'unanimité

20-11-268

**Renouvellement d'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités pour l'année 2021**

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Florent Raymond et résolu de renouveler l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités pour l'année 2021 au montant de 3 495,00 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

20-11-269

**États financiers comparatifs**

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 176.4 du Code municipal le secrétaire-trésorier dépose, lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté, deux états comparatifs.

- Le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.
- Le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors le secrétaire-trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

**ATTENDU QUE** le secrétaire-trésorier a préparé lesdits rapports et les dépose au Conseil municipal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume,  
appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt

et résolu que le Conseil municipal prend acte du dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses d'octobre 2020 par rapport à octobre 2019 ainsi qu'un état comparatif des revenus et dépenses estimés au 31 décembre 2020 par rapport au budget 2020. Un estimé au 31 décembre 2020 des activités d'investissements est également déposé.

Adoptée à l'unanimité

20-11-270

**Demande de don - Centre d'entraide d'Henryville**

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal a pris connaissance de la demande d'aide financière du Centre d'entraide régional d'Henryville;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal est d'opinion qu'il y a lieu de poursuivre son aide financière auprès de cet organisme qui vient en aide auprès de la population alexandrine qui nécessite un besoin;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bernard Rousselle,  
appuyé par le conseiller Stéphane Vézina

et résolu de verser à l'organisme pour l'année 2020, un montant de 500 \$ pour venir en aide aux gens qui auront besoin d'un panier de denrées alimentaires pour le temps des Fêtes.

Adoptée à l'unanimité

**Rapport sur les plaintes**

Le rapport des plaintes du mois d'octobre 2020, totalisant deux (2) plaintes, est déposé devant le conseil.

20-11-271

**Responsable du Service des travaux publics - nomination**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Alexandre a entrepris au cours de 2019, en collaboration avec un consultant en ressources humaines, d'établir un diagnostic organisationnel dans le but

d'améliorer la productivité et le service à la population;

**ATTENDU QU'**il est recommandé d'apporter certaines modifications à la structure actuelle;

**ATTENDU QUE** pour se faire, il y a lieu d'établir une description de tâches pour tous les membres du personnel de la municipalité et d'établir une structure salariale;

**ATTENDU QUE** la Municipalité entend adopter en début d'année une description de tâches pour chacun des postes existants ainsi qu'une structure salariale;

**ATTENDU QU'**afin d'alléger la tâche de la directrice des travaux publics, inspectrice en bâtiment et responsable de l'usine de filtration d'eau potable et de traitement des eaux usées, il y a lieu de procéder à la nomination d'une personne responsable des travaux publics;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Florent Raymond

et résolu que compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal procède à la nomination de Monsieur Yan Robitaille au poste de « responsable du Service des Travaux publics » de la Municipalité.

Il est également résolu que Monsieur Yan Robitaille bénéficie d'une prime équivalente à 5% de sa rémunération à compter des présentes pour l'exercice de sa charge.

Adoptée à l'unanimité

20-11-272

**Changement de signataire pour la municipalité de Saint-Alexandre – Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Alexandre a déposé une demande d'aide financière au Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable, volet 1, conformément à la résolution 20-08-181 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande a été déposée par monsieur Daniel Leduc qui occupait les fonctions de directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Alexandre au moment du dépôt de la demande financière;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Daniel Leduc a démissionné de son poste de directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Alexandre le 23 août 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de Saint-Alexandre a embauché monsieur Marc-Antoine Lefebvre à titre de directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Alexandre conformément à la résolution 20-09-221 ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de changer le nom du signataire autorisé pour la municipalité de Saint-Alexandre afin de signer l'ensemble des documents liés à la présente demande d'aide financière ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yves Barrette, appuyé par le conseiller Stéphane Vézina

et résolu que monsieur Marc-Antoine Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Alexandre, soit autorisé à signer tous les documents reliés à la demande d'aide financière relative à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable.

Adoptée à l'unanimité

Avis & dépôt

**Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 20-373 concernant la délégation des fonctions dévolues aux termes de la Loi sur l'Autorité des marchés publics**

Avis de motion est par la présente donnée par la conseillère Marie-Eve Denicourt, qu'un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente déléguant les fonctions dévolues aux termes de la Loi sur l'Autorité des marchés publics.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, le conseiller Bernard Rousselle, dépose une copie du projet de règlement 20-373 déléguant les fonctions dévolues aux termes de la Loi sur l'Autorité des marchés publics.

20-11-273

**Assurance collective / Renouvellement au 1er janvier 2021**

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu d'accepter le contrat de renouvellement avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour les assurances collectives de l'année 2021 au montant de 46 630,20 \$ taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité

20-11-274

**Acquisition du terrain 497, rue St-Denis - Remboursement frais**

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal a adopté le 21 octobre dernier sa résolution 20-10-255 par laquelle il déclare se prévaloir de son droit de préemption à l'égard du lot 4 391 472 du cadastre du Québec sis au 497 rue St-Denis à Saint-Alexandre suite à l'avis d'intention d'aliéner l'immeuble transmis par le propriétaire le 12 août 2020;

**ATTENDU QU'**en vertu de ladite résolution la Municipalité indemnise le propriétaire, sur présentation des pièces justificatives, pour les dépenses courantes (ex. électricité, assurances) assumées par ce dernier depuis le 7 août 2020, date à laquelle il prévoyait céder l'immeuble au promettant acheteur;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu une réclamation de la part du propriétaire pour la couverture d'assurance de l'immeuble au montant de 2 283,34\$;

**ATTENDU QU'**un solde de taxes municipales de 2 547,32\$ au 31 décembre prochain plus intérêts est toujours dû sur l'immeuble;

**ATTENDU QU'** en raison de l'exigence des assurances de se rendre physiquement sur les lieux du bâtiment, le propriétaire réclame des frais de déplacements de 796,50\$;

**ATTENDU QUE** la Municipalité est favorable à rembourser les frais d'assurance, les frais de déplacement ainsi que la partie des taxes dues avec ajustement en date de la vente;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina,  
appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume

et résolu que la Municipalité de Saint-Alexandre est favorable à acquitter lors de l'acquisition de l'immeuble portant le numéro de lot 4 391 472, les frais d'assurance sur l'immeuble, les frais de déplacement ainsi que la valeur des taxes dues sur celui-ci avec ajustement à la date de l'acquisition.

Adoptée à l'unanimité

### 3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

20-11-275

#### Service de sécurité incendie - Rapport

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par le conseiller Yves Barrette et résolu de déposer le rapport du mois d'octobre 2020 présenté par Monsieur Benoît Brodeur, directeur SSI représentant les sorties suivantes:

- 2 appels incendies
- 1 appel premier répondant

20-11-276

#### Renouvellement de contrat avec Proanima

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Alexandre a adopté la résolution 19-11-192 qui octroyait le contrat de services de gestion animalière à Proanima pour la durée du 1<sup>er</sup> novembre 2019 au 31 décembre 2020 ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Alexandre a désigné Proanima, dans la résolution 20-08-174, comme autorité compétente en matière de gestion des animaux sur le territoire de la municipalité de Saint-Alexandre ;

**ATTENDU QUE** ledit contrat viendra bientôt à échéance ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Alexandre désire poursuivre le service de gestion animalière par Proanima et qu'il y a lieu de renouveler ledit contrat ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Alexandre a reçu une proposition de contrat de Proanima pour une durée de 5 ans, allant du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2025 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina,  
appuyé par le conseiller Florent Raymond

et résolu d'accorder le contrat de services de gestion animalière d'une durée de 5 ans à Proanima, au montant annuel de 7,71\$ par habitant pour l'année 2021 suivie d'une indexation annuelle de 4% au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année ;

QUE le contrat prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2025 ;

QUE le maire Luc Mercier et le directeur général et secrétaire-trésorier, Marc-Antoine Lefebvre, soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la municipalité de Saint-Alexandre.

Adoptée à l'unanimité

20-11-277

#### Appel d'offres – Acquisition d'un nouveau véhicule autopompe pour le service incendie

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par le conseiller Stéphane Vézina et résolu ;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Marc-Antoine Lefebvre, procède au lancement de l'appel d'offres public par le système électronique d'appel d'offres (SEAO) et dans le journal Constructo pour l'acquisition d'un nouveau véhicule autopompe pour le service incendie selon le devis préparé par monsieur Michel Maillé, consultant, en date du mois d'octobre 2020 ;

DE nommer monsieur Marc-Antoine Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier, personne responsable de l'octroi du contrat selon la politique de gestion contractuelle de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

20-11-278

#### Nomination du coordonnateur plan de mesures d'urgence

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Stéphane Vézina et résolu de désigner monsieur Marc-Antoine Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier, comme étant le nouveau coordonnateur du plan des mesures d'urgence en remplacement de monsieur Daniel Leduc.

Adoptée à l'unanimité

## Avis & dépôt

### **Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 20-372 concernant la tarification du Service de sécurité incendie**

Avis de motion est par la présente donnée par le conseiller Bernard Rousselle qu'un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente relatif à la tarification pour les interventions du Service de sécurité incendie afin de combattre ou prévenir un incendie de véhicules pour les non-résidents.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, le conseiller Bernard Rousselle, dépose une copie du projet de règlement 20-372 relatif à la tarification pour les interventions du Service de sécurité incendie afin de combattre ou prévenir un incendie de véhicules pour les non-résidents.

20-11-279

### **Formations en sécurité civile**

Il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par le conseiller Yves Barrette et résolu de procéder à l'inscription de Stéphane Vézina, conseiller municipal et élu responsable en sécurité civile, de Marc-Antoine Lefebvre, directeur général et coordonnateur municipal des mesures d'urgence, de Benoit Brodeur, directeur du service de sécurité incendie, et de Richard Bonhomme, directeur adjoint du service de sécurité incendie, aux formations suivantes pour un montant total de 1 888\$, plus les taxes applicables :

- *Introduction à la sécurité civile* : 1<sup>er</sup> et 8 décembre 2020
- *Centre de coordination en mesures d'urgence* : 12 et 19 janvier 2021
- *Centre des opérations d'urgence sur le site* : 26 janvier et 2 février 2021

Adoptée à l'unanimité

## 4. **TRANSPORT**

20-11-280

### **Octroi d'un mandat de réalisation de sondages dans la chaussée du rang Sainte-Anne**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Alexandre désire procéder à des travaux de réhabilitation de la chaussée du rang Sainte-Anne ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour établir la meilleure manière de procéder aux travaux de réhabilitation, la municipalité de Saint-Alexandre veut procéder à une étude actuelle de l'état de la chaussée du rang Sainte-Anne par la réalisation de carottages et de sondages ainsi que des essais en laboratoire tel que mentionné dans le document 20-3119-145 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yves Barrette, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume

et résolu d'accepter l'offre de service 20-3119-145 de FNX Innov afin de réaliser les sondages dans la chaussée du rang Sainte-Anne pour le montant de 6 900\$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

20-11-281

### **Octroi d'un mandat de réalisation des plans et devis pour les travaux de réhabilitation de la chaussée du rang Sainte-Anne**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Alexandre désire procéder à des travaux de réhabilitation de la chaussée du rang Sainte-Anne ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Alexandre a demandé un prix pour la réalisation des plans et devis pour lesdits travaux à la firme FNX Innov ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre de service reçue comprend la réalisation des plans et devis pour les travaux, le support pour la durée de l'appel d'offre sur SEAO ainsi que des services partiels durant les travaux de construction tel que mentionné dans le document F2000838-990 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Jean-François Berthiaume

et résolu d'accepter l'offre de service F2000838-990 de FNX Innov afin de réaliser les plans et devis pour les travaux de réhabilitation de la chaussée du rang Sainte-Anne ainsi que l'offre de support pour la durée de l'appel d'offres ainsi que la réalisation des travaux pour le montant de 18 250\$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

## 5. **HYGIÈNE DU MILIEU**

20-11-282

### **Étude pour un nouveau puits pour aqueduc municipal**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Alexandre veut entreprendre une réflexion sur un agrandissement potentiel de son aqueduc municipal ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de Saint-Alexandre a pris connaissance de l'offre de service de Golder Associés Ltée pour effectuer une étude pour un nouveau puits pour l'aqueduc municipal ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par le conseiller Yves Barrette

et résolu que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Alexandre accepte l'offre de service de Golder Associés Ltée pour réaliser une étude pour un nouveau puits pour l'aqueduc municipal au montant de 10 750\$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

20-11-283

**Demande de travaux d'aménagement et d'entretien du cours d'eau - Ruisseau Chartier**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Alexandre a reçu une demande de monsieur Denis Robitaille afin de procéder à l'entretien et le nettoyage du cours d'eau Ruisseau Chartier, sur le lot 4 390 092;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Florent Raymond,  
appuyé par le conseiller Stéphane Vézina

et résolu que la demande soit faite auprès de la MRC du Haut-Richelieu afin que des travaux de nettoyage soient effectués dans le cours d'eau Ruisseau Chartier;

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Alexandre avise la MRC du Haut-Richelieu de son intention de procéder à la répartition des frais encourus selon la superficie contributive des terrains situés sur le territoire de la municipalité et à cet effet, demande à la MRC du Haut-Richelieu de produire un projet de répartition avec une marge de plus ou moins 10 % d'erreur, à titre indicatif seulement, sans obligation de la part de la municipalité à maintenir ce mode de répartition;

**QUE** le projet de répartition demandé soit utilisé uniquement à titre indicatif dans le cadre de la réunion des intéressés.

Adoptée à l'unanimité

**Sondage eau potable**

Monsieur Yves Barrette fait le point sur le sondage d'eau potable, 227 ménages ont répondu au sondage sur une possibilité de 671 ménages, soit une participation de 33 % de la population, le conseil tient à remercier tous les participants d'avoir pris le temps de répondre.

6. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

7. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**Service de l'urbanisme - Rapport**

Le rapport des permis du mois d'octobre, émis par Louise Nadeau, inspectrice, totalisant quatorze (14) permis est déposé.

20-11-284

**Recommandation du comité consultatif d'urbanisme pour la dérogation mineure 20-05 lot 5 171 776 (380, rue Boulais)**

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Steven Narbonne pour la propriété du 380 rue Boulais;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande concerne l'implantation d'un garage détaché dans la marge avant secondaire en front de la rue Lachute;

**CONSIDÉRANT QUE** le garage serait implanté à 2,75 mètres de la résidence alors que la réglementation exige 3 mètres;

**CONSIDÉRANT QUE** le garage projeté serait implanté à 1,36 mètre de l'emprise de la rue Lachute alors que la réglementation exige 7,5 mètres, soit une diminution de 6,14 mètres de la marge avant secondaire applicable ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande ne porte pas atteinte à la jouissance de leur propriété des propriétaires voisins;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet nécessite 2 dérogations soit la réduction de la distance de la résidence à 2,75 mètres soit 0,25 mètre en deçà de la norme exigée de 3 mètres, et la réduction de la marge avant secondaire à 1,36 mètre, soit 6,14 mètres en deçà de la norme exigée;

**CONSIDÉRANT QU'**un garage peut être implanté en respectant les normes exigées par la réglementation;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina,  
appuyé par le conseiller Florent Raymond

et résolu unanimement de refuser la dérogation mineure pour l'implantation d'un garage détaché sur le lot 5 171 776, à 1,36 mètre de l'emprise de la rue Lachute et à 2,75 mètre de la résidence sise au 380, rue Boulais.

20-11-285

**Enlèvement d'un buton sableux lot 4 389 805 et 4 389 804 - Demande CPTAQ**

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal a pris connaissance de la demande d'autorisation présentée par le propriétaire du lot 4 389 805 en date du 9 septembre et de la demande révisée en date du 23 octobre dernier;

**ATTENDU QUE** la demande d'autorisation pour l'utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture vise l'enlèvement d'un buton sableux afin d'améliorer le potentiel et les possibilités agricoles du site visé sur une superficie de 24,3 ha;

**ATTENDU QU'**afin d'uniformiser le terrain, la demande vise également à enlever un buton sableux sur une partie du lot 4 389 804, correspondant à la zone tampon de 10 m prévue à l'autorisation n° 415734;



**ATTENDU QUE** la demande respecte les dispositions du règlement de zonage de la Municipalité relative au remblai et au déblai;

**ATTENDU QU'**après analyse du dossier le Conseil municipal est favorable à la présente demande;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal a pris connaissance de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et qu'il considère que la Commission devrait autoriser la présente demande;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yves Barrette,  
appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt

et résolu que compte tenu des motifs énoncés précédemment, le Conseil municipal recommande auprès de la Commission de protection du territoire agricole de faire droit à la demande d'autorisation présentée à l'égard du lot 4 389 805 et d'une partie du lot 4 389 804 visant une utilisation autre que l'agriculture plus particulièrement l'enlèvement d'un bouton sableux afin d'améliorer le potentiel et les possibilités agricoles desdits lots.

Adoptée à l'unanimité

20-11-286

**Mandat pour réalisation de la politique de l'arbre et des végétaux**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Alexandre a effectué de multiples initiatives afin de mieux connaître, de préserver et d'améliorer la biodiversité sur son territoire ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Alexandre désire maintenant se doter d'une politique de l'arbre et des végétaux ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Alexandre a reçu une offre de service afin de rédiger la politique de l'arbre et des végétaux de CIME Haut-Richelieu daté d'octobre 2020 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina,  
appuyé par le conseiller Yves Barrette

et résolu de mandater CIME Haut-Richelieu pour la réalisation de la politique de l'arbre et des végétaux pour un montant de 3 900\$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

8. **LOISIRS ET CULTURE**

20-11-287

**ALSA - Demande de support pour le camp de jour**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association des loisirs de Saint-Alexandre (ALSA) est responsable de l'organisation du camp de jour de Saint-Alexandre ;

**CONSIDÉRANT QUE** la pandémie de la COVID-19 a engendré des pressions monétaires importantes sur l'organisation du camp ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ALSA a transmis au conseil municipal de Saint-Alexandre la résolution 20-10-48 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de Saint-Alexandre a adopté la résolution 20-06-138 qui mentionne le remboursement de 70% du déficit engendré par l'organisation du camp en 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de Saint-Alexandre maintient la position adoptée à la résolution 20-06-138 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume,  
appuyé par le conseiller Stéphane Vézina

et résolu que le conseil municipal accepte la demande de l'ALSA et s'engage à épouger le déficit de l'organisation du camp de jour, soit un montant de 11 217,77 \$ ;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à l'ALSA.

Adoptée à l'unanimité

**Rapport du Service des loisirs, culture et communications**

Dépôt du rapport du Service des loisirs, culture et communications présenté par la directrice madame Odile Gauvin.

9. **CORRESPONDANCE**

Dépôt de la liste de correspondance du mois d'octobre 2020

10. **AFFAIRES DIVERSES**

Aucune affaire diverse

11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément aux dispositions de la loi, le maire invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal. De plus, le public a été invité à présenter ses questions au conseil municipal, par écrit en transmettant leur demande par le moyen de leur choix (poste, télécopieur, courriel ou livré à l'hôtel de ville).

20-11-288

12. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Florent Raymond et résolu que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 21 h 40.

Adoptée à l'unanimité

**Marc-Antoine Lefebvre**  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**Luc Mercier**  
Maire